

Commentaires et remarques de la République togolaise

Le TOGO n'avait pas pris part au processus préparatoire mais appuie le présent projet de recommandation, lequel a l'avantage d'être un instrument définissant des orientations stratégiques qui peuvent aider le Togo à élaborer une stratégie nationale de promotion des musées au Togo, le rôle des musées n'étant plus à démontrer dans une économie nationale et pour le développement durable de nos sociétés.

Les rôles traditionnels des musées sont clairement définis dans le projet de recommandation, leurs fonctions également, ainsi que la sempiternelle question jamais résolue du pillage des collections que ce soit en temps de paix ou en temps de conflit. Un accent particulier devra être mis sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), sur le trafic illicite des biens culturels (1970) dans le cadre du renforcement des législations nationales sans perdre de vue le pillage des fonds marins (Madagascar par ex)qui sont en fin de compte les plus grands musées à ciel ouvert du monde. Un clin d'œil peut être fait aux pillages systématiques des fonds marins qui ont cours aujourd'hui dans plusieurs régions du monde.